

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 9 avril 2026

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	2 avril 2026	2 avril 2026
23	20	23		

Délibération n° 2026 04 11 : Attribution du marché de travaux pour l'extension et la réhabilitation de la salle polyvalente

L'an deux mille vingt-six, le **jeudi 9 avril** à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la Commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Christophe FOLOPPE, Maire.

Membres présents : Isabelle DUMONT, Julien CHAMPION, Valérie RIVÉ, Jean-Yves BOUCARD, Joëlle GATINE, Jean-Luc PROQUIN, Martine YVON, Nadia MORIN, Hervé THOPRIEUX, Monique FRADET, Laurent VIVIER, Christèle ROBLIN, Gwenaëlle DENIS, Benjamin HUMEAU, Delphine VINET, Clara FORGERIT, Jean François MALTERRE, Marie-Thérèse DUBOIS, Alain BRASSEAU.

Membres absents non représentés : Néant

Membres absents représentés : : Arnaud THOMAS (donne pouvoir à Valérie RIVÉ), Cédric ROUSSEAUX (donne pouvoir à Isabelle DUMONT) Sébastien ROCCHI (donne pouvoir à Martine YVON).

Secrétaire de séance : Valérie RIVÉ

Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Monsieur Champion rappelle qu'un avis d'appel public à concurrence pour la restructuration de la salle polyvalente a été mis en ligne et que le lundi 23 février à 12h était le délai de rigueur pour le dépôt du dossier des entreprises. 25 entreprises ont déposé un dossier.

La CAO s'est réunie le 16 mars et après analyse des dossiers, propose, avec un avis favorable la liste d'attributions suivantes :

Lot n°1 « Gros œuvre » attribué à SAS GUILLEBEAUD Bâtiment (La Porte de l'Ile – 99, rue de St Pierre 85420 ST PIERRE LE VIEUX) pour un montant de 60 070.17€ HT.

Lot n°2 « Charpente et couverture métallique » attribué à SAS DL ATLANTIC (4 rue Madeleine Brès 17180 PERIGNY) pour un montant de 38 170.96€ HT.

Lot n°3 « Charpente – Bardage bois » attribué à SAS CILC SUD OUEST (11 rue Chalembert 86130 JAUNAY-MARIGNY) pour un montant de 32 272.43€ HT.

Lot n°4 « Couverture fibre ciment » attribué à AMCC (ZA Terre du Poteau 17240 SAINT GENIS DE SAINTONGE) pour un montant de 114 280.38€ HT.

Lot n°5 « Menuiserie extérieures » attribué à POUGNAND SCOP SA (ZA Nord – 65 route de Vitré 79370 CELLES SUR BELLE) pour un montant de 25 952.96€ HT.

Lot n°6 « Menuiseries intérieures » attribué à JOLLIVET (4a avenue Louis Lumière 17180 PERIGNY) pour un montant de 18 055.84€ HT.

Lot n°7 « Cloisons plafonds » attribué à SACRÉ MENUISERIE (ZI – 12 rue Anita Conti 17180 PERIGNY) pour un montant de 37 620.00€ HT.

Lot n°8 « Revêtements de sol – Faïence » attribué à ER PEINTURE (451 rue du Radar 17220 SAINT SOULLE) pour un montant de 53 591.39€ HT.

Lot n°9 « Peinture » attribué à NUANCES ATLLANTIC (26A avenue Joliot Curie 17180 PERIGNY) pour un montant de 32 867.30€ HT.

Lot n°10 « Electricité » attribué à Ets R. PERRIER (55 rue Nicolas Appert 17250 PONT L'ABBÉ D'ARNOULT) pour un montant de 47 990.37€ HT.

Lot n°11 « Plomberie – Sanitaire – Chauffage électrique – Ventilation » attribué à MISSENARD QUINT B (Agence de La Rochelle 4 rue Henri Becquerel – ZI Périgny 17180 PERIGNY) pour un montant de 36 000.00€ HT.

Le coût total est 496 871.80€ HT au lieu de 520 700.00€ HT prévu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention : M. Malterre) :

- **Donne** acte au rapporteur, des explications détaillées ci-dessus,
- **Décide** de valider l'avis favorable de la CAO et attribue les lots du marché aux entreprises citées ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication, l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire ou d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Poitiers – Hôtel Gilbert – 15 rue de Blossac – CS 80541 – 86020 Poitiers Cedex ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site <https://www.telerecours.fr/>.

Fait et délibéré les jours, mois et ans désignés ci-dessus.
Pour extrait conforme.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE
Le 9 avril 2026

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Valérie RIVÉ



Christophe FOLOPPE